Osny, Mercredi 1er septembre 2021

La principale

Aux Personnels, Aux parents et Aux élèves

MODALITES D'APPLICATION DU PROTOCOLE SANITAIRE– COVID 19-

- COLLEGE LA BRUYERE –

RENTREE DU 1er SEPTEMBRE 2021

Introduction :

Ce protocole, interne au collège La Bruyère, s'appuie sur le protocole sanitaire national diffusé en juillet 2021 et mis à jour en août 2021 ainsi que sur le travail avec les équipes pédagogiques l'année précédente.

Cette année le protocole sanitaire comporte une graduation de 4 niveaux. Le niveau est décidé par le ministère et dépend du contexte local.

Pour la rentrée scolaire 2021, nous sommes en Niveau 2/Jaune. Les enfants sont accueillis en présentiel au collège.

Pour s'informer sur les différents niveaux vous pouvez consulter le tableau joint à ce document en dernière page.

1 -Le rôle des parents et des familles

Avant le départ à l'école, les parents s'engagent à :

- Prendre la température de l'enfant, elle doit être inférieure à 38°C
- S'assurer que l'enfant ne présente aucun des symptômes évocateurs (maux de tête, mal de gorge, nez qui coule, toux, perte du goût et odorat, fatigue, difficultés respiratoires, troubles digestifs : diarrhées, fièvre).

Dans le cas contraire, les parents s'engagent à contacter le médecin de famille et respecter les procédures.

De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre au collège (sauf exceptions prévues par les autorités sanitaires pour les contacts à risque). Ils en informent le chef d'établissement.

Pour l'arrivée au collège, il faudra veiller à ce que l'enfant :

- Se soit lavé les mains avant de quitter le domicile ;

- **Porte un masque** (avoir un masque supplémentaire dans un sac plastique), le respect du port du masque en extérieur suit les directives nationales et le niveau (Voir ci-dessous) ;
- Dispose de mouchoirs jetables ;
- Dispose d'une bouteille d'eau étiquetée à son nom pour l'EPS.

Les parents devront veiller à ce que les numéros d'urgence soient à jour dans les fiches élèves, ceci afin que nous soyons en mesure de respecter la procédure mise en place en cas de d'apparition de symptômes.

2 – La préparation à la reprise

La signalétique :

A l'intérieur du collège le mode de déplacement, et d'utilisation des espaces est maintenu notamment la séparation de la cour par niveau et zone.

Accueil des élèves :

• **Niveau 2 / niveau jaune :** accueil en présentiel de tous les élèves.

3 – La reprise / L'organisation

Accueil au portail :

Nous demandons aux élèves de garder leurs distances pour limiter les brassages. Les élèves vont se diriger à leur emplacement par classe et par zone dans la cour.

Tous les élèves doivent arriver obligatoirement munis d'un masque. Pour le **Niveau 2 / niveau jaune,** le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées. Les élèves et les parents doivent porter le masque aux abords du collège soit à 50 mètre du collège selon l'arrêté préfectoral du 29 août 2021.

- Distribution de gel hydroalcoolique ;

- Se ranger par classe en arrivant et dans sa zone ;

Rappel : Pour les élèves qui viennent en transport, il faudra respecter les règles de distanciation mises en place par le service des transports et le port du masque est obligatoire.

Le port du masque :

Le port du masque est obligatoire dans l'établissement (espaces clos et ouverts) ainsi que dans ses abords.

Niveau 2 / niveau jaune : le port du masque est obligatoire dans les espaces clos et les règles relatives au port du masque en extérieur en population générale sont respectées (voir l'arrêté du préfet du 29 août 2021).

Accès aux sanitaires :

Pendant la récréation l'accès des toilettes est fait par niveau. Les élèves se mettent dès le début de la récréation à côté du panneau « toilettes » situé dans leur zone de niveau, les assistants d'éducation organisent le passage aux toilettes. **Une attention particulière sera portée par le *personnel de la vie scolaire aux élèves de 6ème.***

Si un élève a besoin d'aller aux toilettes pendant le cours, il sera autorisé à s'y rendre par l'enseignant, accompagné d'un autre élève à la vie scolaire. L'élève sera accompagné aux toilettes puis à sa classe par un assistant d'éducation.

L'élève devra se laver les mains à l'eau savonneuse pendant 30 secondes en entrant et en sortant des toilettes. Il s'essuiera les mains avec du papier essuie-main jetable mis à disposition. Les toilettes seront entièrement désinfectées 2 fois par jour.

La circulation :

- Les professeurs récupèrent leurs élèves dans la cour ;
- La montée en classe s'effectuera par niveau ;
- Une fois devant leur classe les élèves devront patienter en rang dans le couloir ;
- Les adultes veillent à qu'il n'y ait pas de brassage des élèves et que les élèves se lavent les mains avant de rentrer en salle.
- Les entrées en salles de classe ou sortie de salles de classe sont échelonnées par la vie scolaire pour éviter les croisements dans les couloirs et escaliers.
- Les accès des élèves par les portes du bâtiment, encadrés par les professeurs, sont par classe et les élèves doivent garder la distanciation et ne pas se tasser ou se bousculer.

Les salles de classe :

Les élèves changent de salle. Les professeurs veilleront au respect des gestes barrières pour eux et leurs élèves ainsi qu'au nettoyage des outils utilisés et à la désinfection des tables. Ainsi, les élèves devront se laver les mains avec du gel hydroalcoolique mis à leur disposition à chaque changement de cours. Les salles seront aérées tous les jours avant l'arrivée des élèves le matin et chaque heure au moins 5 minutes et 15min chaque 2h. Les portes des salles resteront ouvertes durant les cours pour éviter de toucher les poignées.

Les règles de distanciation physique :

Le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos, entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe. Si la configuration des salles de classe ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves. A compter du niveau jaune, la distanciation physique doit être maintenue entre les élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux).

L'entrée en classe :

Les portes des classes auront été ouvertes, ainsi que les fenêtres et laissées ouvertes **volontairement** pour aérer.

- Seul le professeur sera autorisé à ouvrir/fermer les fenêtres pendant le cours ;
- Le professeur fera entrer les élèves un à un ;
- Le lavage des mains avec gel hydroalcoolique se fera à chaque début de cours ;
- Le port du masque est obligatoire en cours pour les élèves et les adultes ;

Les enseignants auront pour mission de rappeler aux élèves les règles sanitaires appliquées.

Ainsi, le jour de la reprise les élèves bénéficieront à leur tour d'une information et d'un rappel pratique sur la distanciation physique, les gestes barrière dont l'hygiène des mains. Sera également effectuée, une présentation « résumée » du protocole sanitaire, des règles de circulation, de la conduite à tenir pendant la récréation, le déjeuner etc. Un document avec les points essentiels sera remis aux élèves de 6ème. L'infirmière du collège interviendra auprès des élèves de 6ème et pourra si besoin également intervenir auprès des autres niveaux.

L'intercours :

Les élèves changeront de salle en suivant leur emploi du temps avec une fluidification de la circulation par les AED pour limiter les brassages ;

Avant de quitter la salle, le professeur devra, en cas de changement de salle :

- Nettoyer son bureau avec les produits mis à disposition (spray désinfectant, lingettes…) ;
- Nettoyer les éléments du TNI si utilisés (télécommande, stylo, souris, clavier…). Ouvrir la porte de la salle et la laisser ouverte jusqu'à l'arrivée du professeur suivant ;
- Ouvrir les fenêtres si elles ont été fermées ;

Les cours d'EPS et l'AS:

- Les cours d'EPS sont maintenus avec un cadrage national. Ils sont autorisés en extérieur et intérieur. Certains sports ne pouvant plus être pratiqués, **les sports de contact par exemple ne sont pas autorisés**, la programmation des activités a donc été adaptée afin de respecter les règles de distanciation physique et de limiter le brassage d'élèves.

Pour **le niveau 2 / niveau jaune** : Les activités physiques et sportives se déroulent à l'extérieur de préférence. Toutefois, lorsque que la pratique en intérieur est indispensable (intempéries, disponibilité des installations, etc.), une distanciation de 2 mètres est respectée. Les élèves sont sans masque au sein d'une même classe. En cas d'échanges d'objets, ça sera au sein d'une même classe ou groupe. Le professeur désinfectera le matériel à la fin de la séance. Les élèves viennent en tenue car les vestiaires ne peuvent être utilisés. Ils apportent également leur bouteille d'eau étiquetée à leur nom.

- L'AS induit un brassage des élèves, c'est pour cela il y aura une organisation de groupes et des activités qui n'entrainent pas de contact ni brassage entre les élèves de différents niveaux.

Les cours d'éducation musicale : Le chant se fait avec le masque.

Les cours d'arts plastiques : L'échange de matériel est autorisé au sein d'une classe mais après chaque classe le matériel utilisé est désinfecté à l'aide des lingettes mise à sa disposition.

Les cours utilisant l'ordinateur comme la technologie, PIX … : après le passage de la classe le professeur désinfecte les claviers et les souris à l'aide des lingettes mise à sa disposition.

La Classe Orchestre :

Les groupes n'excèdent pas huit élèves, chaque groupe occupe les plus grandes salles de l'établissement ce qui permet aux élèves d'avoir une zone de $4m^2$, ces zones ne pouvant pas se chevaucher. La désinfection des mains ainsi que le port du masque sont obligatoires à l'entrée en classe. Ces contraintes sont pour les cours de clavier, percussions et guitares. Pour la flûte traversière, les mêmes contraintes sont conservées, à l'exception du masque qui ne sera pas utilisé. De ce fait, leur zone de $4m^2$ sera désinfectée à la fin du cours et les cours sont adaptés de façon à ce qu'ils ne soufflent pas pendant deux heures. Quand ils ne soufflent pas, ils peuvent porter le masque. Ils changeront leur masque à l'issue du cours.

Pour le trajet en car, les élèves conservent leur masque durant le trajet qui fait moins de dix minutes et se désinfectent les mains à l'entrée du car ainsi qu'à l'entrée de l'école de musique. Si possible, on ouvre les fenêtres du car. Idem au retour.

La récréation : Avant de sortir :

- Le professeur ouvre les fenêtres ;
- Nettoie le bureau s'il n'assure pas le cours suivant ;
- Ouvre la porte et la laisse ouverte sauf si les élèves ont laissé leurs sacs en salle.

Les élèves et les adultes devront se nettoyer les mains au gel hydroalcoolique **AVANT** de descendre :

- Les élèves et les adultes devront garder leur masque pendant les déplacements.

A La récréation : ***Les masques seront donc maintenus dans la cour de récréation car la distanciation ne peut être garantie entre les élèves.***

Passage à l'administration : Dans le cas où des élèves auraient besoin de se rendre à l'administration (remise de chèque, demande de documents…, il faudra respecter le protocole suivant :

- Se laver les mains avec du gel hydroalcoolique ;
- Respecter le marquage au sol devant chaque bureau ;
- Respecter la distanciation en cas d'attente ;

Passage au bureau de la Vie Scolaire : Dans le cas où des élèves auraient besoin de se rendre au bureau Vie Scolaire il faudra respecter le protocole suivant :

- Maximum 2 élèves dans le couloir d'entrée et respect du marquage au sol (sinon attendre dehors) ;
- Se laver les mains avec du gel hydroalcoolique ;
- Respecter le marquage à l'entrée du bureau et indiquer la raison de la visite ;
- Ecouter attentivement les consignes de votre interlocuteur.

Occupation de la salle des professeurs :

L'occupation de la salle des professeurs est soumise aux mêmes règles du port du masque et de lavage des mains.

La porte devra restée ouverte autant que possible. Les fenêtres devront être ouvertes à chaque reprise de cours.

Occupation des salles de réunion :

Pour chaque réunion (entre enseignants, avec des parents, des élèves…) les professeurs et les visiteurs devront porter un masque et utiliser du gel hydroalcoolique. La salle devra être aérée en permanence.

CDI et utilisation des livres :

- Seuls les élèves d'un même niveau en petit groupe sont simultanément accueillis au CDI, que ce soit pendant les heures de permanence ou lors de la pause méridienne. Ce petit groupe dont le nombre est fixé par le professeur documentaliste dans le respect de la règle des 1 mètre s'engage à y rester jusqu'à la fin de l'heure.

- Il est toujours possible d'emprunter des livres, en passant au CDI en tout début de récréation ou lors de la pause méridienne avec l'autorisation de la vie scolaire. L'élève redescend dans la cour une fois le livre emprunté. Pour les retours, il est préférable d'utiliser la boîte verte dans le hall.

- Les livres manipulés, empruntés ou non, sont mis en quarantaine pour une durée de 24h. Les ordinateurs utilisés sont désinfectés à la fin de l'heure.

Regroupement des élèves du dispositif ULIS :

Les EDT des élèves d'ULIS ont été élaborés par le coordonnateur du dispositif ULIS dans le respect du protocole sanitaire et en cohérence avec leurs besoins.

Dispositif Devoirs Faits :

Le dispositif Devoirs Faits induit un brassage supplémentaire des élèves sans respect des classes. C'est pour cela il est ajusté en gardant uniquement des groupes classe et ainsi respecter le protocole sanitaire.

SOS Mathématiques, Français, Fluence et Clubs :

Ces dispositifs vont se mettre en place dans le respect du protocole sanitaire.

4 – La demi-pension

C'est lors du passage à la demi-pension, où les élèves ôtent leur masque et qu'il faut craindre les infections. Afin d'éviter le brassage des élèves et garantir le contact-tracing, seuls les élèves d'une même classe peuvent manger à la même table et en quinconce. Les parents veilleront à fournir à leur enfant deux masques et une pochette pour y ranger le masque usagé ainsi l'élève ne le posera pas directement sur la table.

Les élèves masqués seront dirigés vers la demi-pension classe par classe. La vie scolaire veillera à que les élèves se rangent par classe, gardent une distance d'un mètre à la cantine et en file d'attente :

- Zone d'attente : alignement des élèves avec marquage au sol ;
- Lavage de mains obligatoire avant de rentrer dans le self ;

Les élèves devront suivre les consignes du personnel en charge d'organiser et de surveiller la demi-pension :

- Retirer son plateau qui est déjà prêt ;
- Attendre de se voir attribuer une place avec la pastille de la bonne couleur ;

- Les places sont attribuées par classe ; Les élèves sont assis en quinconce pour respecter la distanciation.
- Ne pas changer de place une fois installé ;
- Placer son masque dans une pochette dédiée ;
- Les brocs d'eau seront distribués par le personnel présent ;
- Aucun déplacement pendant le repas ne sera autorisé. Si déplacement, ce dernier doit se faire masqué.

Attention : à la fin du repas, les élèves devront attendre l'accord du responsable de cantine pour quitter leur place.

Concernant la dépose des plateaux, les élèves devront respecter le marquage au sol, une seule personne au tri des déchets.

A la sortie chaque élève devra se laver les mains au gel hydroalcoolique.

5 – Les gestes de tous les jours pour se protéger

Le nettoyage quotidien :

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus. Le nettoyage des grandes surfaces (sols/bureaux) sera effectué au moins une fois par jour, la même règle s'applique pour les autres espaces (poignées de portes, rampes d'escalier…). Ces opérations de nettoyage seront effectuées avec les produits désinfectants adaptés dans l'ensemble du collège. Les locaux sont aérés avant l'arrivée des élèves, pendant la récréation, sur le temps du midi et le soir.

Le niveau 2 / niveau jaune, le nettoyage se fait plusieurs fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées, à minima, après chaque service.

La désinfection quotidienne des objets partagés ou le respect d'un isolement de 24 heures avant réutilisation (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est recommandée.

L'application des gestes barrières :

Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. Ce sont des mesures de prévention particulièrement efficaces contre la propagation du virus.

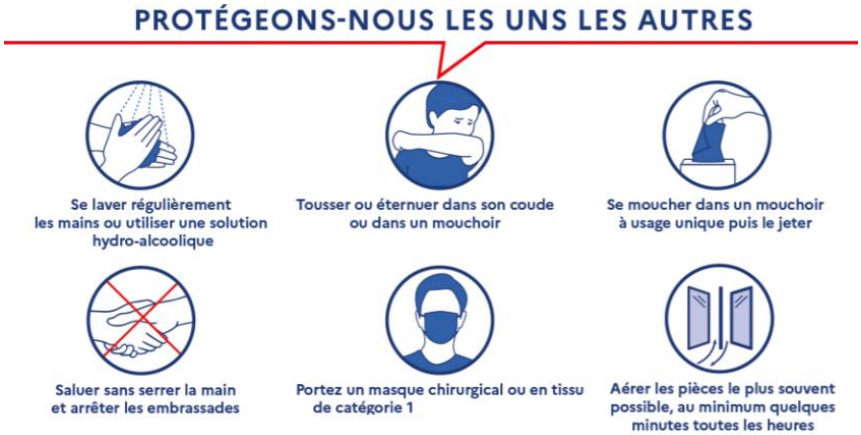

L'aération et la ventilation des classes et autres locaux

L'aération fréquente des locaux est une des principales mesures collectives de réduction du risque de transmission du SARS-CoV-2. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés au moins 15 minutes le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, pendant les intercours, au moment du déjeuner et pendant le nettoyage des locaux. Une aération d'au moins 5 minutes doit également avoir lieu toutes les heures. Lorsque le renouvellement de l'air est assuré par une ventilation, son bon fonctionnement doit être vérifié et son entretien régulier doit être réalisé.

Que se passe-t-il si une personne accueillie présente des symptômes dans l'école et l'établissement?

Dans l'hypothèse où une personne accueillie présente **des symptômes (Survenue brutale d'un ou plusieurs des signes cliniques suivants : infection respiratoire aigüe avec fièvre ou sensation de fièvre, fatigue inexpliquée, douleur musculaire inexpliquée, maux de tête inhabituels, diminution ou perte du goût ou de l'odorat, diarrhée)** au sein de l'établissement, la conduite à tenir est la suivante :

- Isolement immédiat de la personne dans l'attente du retour à domicile ou de la prise en charge médicale : S'il s'agit d'un adulte : avec un masque S'il s'agit d'un élève : à l'infirmerie ou dans un espace dédié permettant sa surveillance par un adulte dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale ;

- Respect impératif des gestes barrière ;

- S'il s'agit d'un élève, appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière ;

- Rappel par le chef d'établissement de la procédure à suivre à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant ou la plateforme Covid-19 qui décide de l'opportunité et des modalités de dépistage le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmière de l'éducation nationale peut être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge ;

- Le chef d'établissement indique au personnel ou aux représentants légaux de l'élève qu'il ne doit pas revenir à l'école dans l'attente d'un avis médical.

Dans l'attente de l'avis médical, les activités scolaires de l'établissement se poursuivent en respectant avec attention les mesures du protocole sanitaire. Le chef d'établissement incite les représentants légaux ou le personnel concernés à lui transmettre les informations nécessaires au suivi de la situation (confirmation ou non de l'atteinte par la Covid-19). A défaut d'information, l'élève ne peut revenir dans l'école ou l'établissement qu'au terme d'un délai de 14 jours. Le personnel revient dans l'établissement au terme de son arrêt de travail.

Contact-Tracing :

Les élèves contact à risque avec un cas positif ne justifiant pas d'une vaccination complète poursuivront pendant 7 jours leurs apprentissages à distance. Les élèves contacts à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivront les cours en présentiel.

Pourquoi se vacciner :

La vaccination,

- Protège des formes graves d'infection mais aussi du "covid long" ;
- Contribue à maintenir un maximum d'enseignement en présentiel et, à terme au retour à un fonctionnement habituel des écoles, collèges et lycées permettant :
    - D'offrir des conditions optimales de réussite des élèves et de lutter contre le décrochage ;
    - De favoriser le bien-être des élèves grâce à un retour apaisé en collectivité ;
    - De limiter les risques pour les personnels, les élèves et leurs proches ;
    - Elle constitue une mesure sociétale de santé publique et de protection de l'ensemble de la population en limitant la dynamique de transmission du virus.

Nous comptons sur vous et nous vous remercions pour votre aide, précieuse, dans la meilleure gestion de cette période difficile pour tous et nous restons à votre écoute.

L'équipe de Direction du Collège La Bruyère

Recommandations sanitaires pour le retour de vos enfants au collège

Les parents jouent un **rôle essentiel** dans le retour de leurs enfants dans l'établissement,
notamment dans la **surveillance** d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19
ainsi que dans les **gestes** à réaliser avant et après le temps de collège

A domicile, avant le départ pour le collège
- ✓Prise de température
- ✓Lavage des mains
- ✓Avoir des mouchoirs jetables
- ✓Mettre son masque

Ne pas venir au collège si présence d'un ou plusieurs symptômes chez l'élève ou dans la famille

Numéro vert « info Covid » 0 800 130 000

Fièvre à partir de 37°8

Symptômes à surveiller

A domicile, au retour du collège
- ✓Laisser les chaussures à l'entrée
- ✓Lavage des mains
- ✓Mettre les masques à laver (à 60°)

Au collège, si apparition de symptômes:

En l'absence de médecin traitant Numéro vert 0 800 130 000

- ✓L'élève sera isolé dans une pièce dédiée
- ✓La famille sera contactée **immédiatement pour venir le chercher**
- ✓L'élève devra **consulter son médecin impérativement**
- ➢Le retour en classe ne se fera que sur avis médical

Pathologies chroniques et retour au collège
- ✓Le retour au collège doit être favorisé
- ✓Rapprochez-vous du médecin qui suit l'enfant pour avis
- ✓La responsabilité de la reprise appartient aux familles

N'hésitez pas à me contacter
Marie-Claire Trigaux, infirmière /Collège La bruyère et écoles de rattachement
marie-claire.trigaux@ac-versailles.fr

PROTOCOLE ET CADRE DE FONCTIONNEMENT

Le passage d'un scénario à un autre est arrêté en fonction du contexte sanitaire général apprécié par territoire et au vu de l'avis des autorités de santé.

	NIVEAU 1	NIVEAU 2	NIVEAU 3	NIVEAU 4
Doctrine d'accueil	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • Cours en présentiel au lycée	• Cours en présentiel en école primaire • Cours en présentiel au collège • **Hybridation au lycée selon le contexte local**	• Cours en présentiel en école primaire • **Hybridation pour les élèves de 4e et 3e avec jauge à 50 %** • **Hybridation au lycée avec jauge à 50 %**
Protocole sanitaire	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et **les élèves à compter du collège** (droit commun en extérieur) • **Limitation des regroupements importants** • Désinfection des surfaces fréquemment touchées **une fois par jour** et des tables du réfectoire après chaque service	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire en intérieur pour les personnels et **les élèves à compter de l'école élémentaire** (droit commun en extérieur) • **Limitation du brassage par niveau obligatoire** • Désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire après chaque service	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire **en intérieur et en extérieur** pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et **par classe pendant la restauration dans le 1er degré** • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire, si possible, **après chaque repas**	• Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains • Port du masque obligatoire **en intérieur et en extérieur** pour les personnels et les élèves à compter de l'école élémentaire • Limitation du brassage par niveau obligatoire et **par classe pendant la restauration dans le 1er degré** • Désinfection des tables, des surfaces les plus fréquemment touchées **plusieurs fois par jour** et des tables du réfectoire, si possible, **après chaque repas**
Activités physiques et sportives	• **Pas de restriction** à l'exercice des activités physiques et sportives (APS)	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur. En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive	• Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en **intérieur pour les activités de basse intensité** compatible avec le port du masque et les règles de distanciation	• Activités physiques et sportives autorisées **uniquement en extérieur et dans le respect d'une distanciation** de 2 mètres
Protocole de contact-tracing	• **Écoles :** fermeture de la classe dès le 1er cas et poursuite des apprentissages à distance • **Collèges et lycées :** - les élèves contact à risque sans vaccination complète poursuivent pendant 7 jours leurs apprentissages à distance - les élèves contact à risque justifiant d'une vaccination complète poursuivent les cours en présentiel			